

**264** P  NP  **DM48**

Projet d'aménagement du parc éolien  
Des Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills  
et Saint-Jean-de-Brébeuf

MRC Les Appalaches

6211-24-046

À l'attention de: Mme Renée Poliquin

Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

Objet: Mémoire concernant le projet  
Parc Des Moulins

Provenance: Gilbert Huppé

Quantité: Deux pages constituant le mémoire  
suivront celle-ci

## PARC DES MOULINS

De Gilbert Huppé  
Thetford-Mines ( Pontbriand )

Ce projet me concerne, parce qu'il vise mon environnement immédiat et je ne crois pas être obligé d'en subir les inconvénients.

1. Né en Mille Neuf Cents Cinquante et Un, et ayant toujours habité cette terre attribuée à mon Arrière-Arrière Grand Père, et ce, par le Seigneur Reed, en Mille Huit Cents Soixante-Deux, je crois avoir alors le devoir de protéger mon environnement patrimonial et avoir mon mot à dire en ce sens. La qualité de vie de chacun étant directement liée à toute cette nature qui nous entoure. Je crois qu'il est légitime de croire que modifier cette dernière de la façon extravagante que le feraient ces soixante-dix-huit machines gigantesques ne serait ni plus ni moins qu'un Sacrilège. Quoi qu'en dise le promoteur, ses éoliennes ne pourraient que Tuer l'Esprit de ces lieux et ce, à tout jamais. Ni moi, ni personne, parmi les gens qui m'entourent ne désire échanger la tranquillité de nos montagnes contre un parc industriel bruyant. Ces lieux qui nous entourent **SONT** notre qualité de vie.

Au regard des inconvénients engendrés par ces machines, aucune acceptabilité d'implantation n'est possible sur les lieux pressentis par le promoteur.

Le bruit produit par ces dernières, même s'il peut sembler raisonnable tel que prédit par le projet, ne peut même pas être mesuré autrement qu'après l'installation des éoliennes, parce que ces dernières sont d'une puissance encore jamais utilisée, et aussi à cause de la topographie même du territoire, constitué de vallées et de montagnes, ou il n'est pas possible de déterminer l'interaction des échos, qui vont conduire les sons de façon tout à fait imprévisibles. Alors, je crois que les zones tampons de 500 M. sont complètement farfelues. Le suivi sonore proposé par le promoteur ne vient que confirmer son incapacité de prédire où et à combien de décibels ces bruits porteront. Il serait prudent alors de douter de sa capacité de faire les corrections requises.

Quant au suivi visuel, il est ridicule de même l'énoncer, car aucun correctif ne **PEUT** lui être apporté sans démanteler la où les machines concernées, et ça ne se fera certainement pas, d'autant plus que promoteur n'a sûrement pas la même façon de **VOIR** une éolienne que le commun des citoyens...et c'est bien sûr ce dernier qui décidera de la pertinence de cet aspect visuel. De toutes façons, personne ne peut raisonnablement croire que ces machines six fois plus hautes que nos plus grands arbres puissent **S'INTÉGRER** dans le paysage campagnard au relief accidenté que nous avons ici. Il est impossible de voir quoi que ce soit de naturel dans des constructions humaines surplombant la forêt de 100 M. et plus....

Sans élaborer profondément sur les impacts négatifs de ce projet, je tiens cependant mentionner ceux qui me concernent le plus.

- 1.-La prise de Possession du territoire par ce projet, vient mettre un terme à tout autre développement.
- 2.- La baisse marquée de la valeur des propriétés situées près des éoliennes est aussi très préoccupante.

3.-L'effet stroboscopique sera quant à lui, très marqué, car le fait que les éoliennes soient installées tout en hauteur portera ces jeux d'ombre et de lumières beaucoup plus loin que si ces dernières étaient installées dans une région au terrain plat.

4.- Il est aussi important de noter que l'approvisionnement en eau dans les campagnes dépend toujours de sources qui prennent leur charge en eau, sur ces montagnes où on devra dynamiter pour installer ces éoliennes. Nul n'a pu, ni ne pourra prédire avec certitude l'effet de ces explosions sur les veines d'eau voyageant à travers les failles du roc. Là, bien sûr, il n'y a pas de «suivi» proposé par le projet et aucune réponse claire ne fût donnée par le promoteur, à savoir, qui défraierait les coûts relatifs à une nouvelle installation d'approvisionnement en eau, si celle-ci devait être perturbée par les travaux.

5.- Considérons aussi que nul ne peut déboiser et construire un chemin d'accès dans une pente forte sans entraîner une coulée de sédiments dans tous les cours d'eau des bassins versants de ces montagnes.

6.-Le projet nous fait part que la recherche de nids d'oiseaux de proie fût faite par hélicoptère. Ce n'est pas du tout sérieux. Quiconque en a déjà vu un soigneusement caché dans les branches d'un sapin comprend tout de suite que ce nid est invisible du ciel. Étant moi-même pilote, je connais les difficultés de trouver certaines choses de là-haut. Alors on pourrait en conclure que le nombre réel d'oiseaux de proie, très précieux dans l'environnement, est à coup sûr pas mal plus élevé que le peu qui ont été recensés. Et plus encore seront donc menacés par ces éoliennes.

7.-Pertinemment, il faut aussi noter une injustice sociale par le fait que la CPTAQ permette si facilement l'installation de ces machines alors qu'à peu près n'importe quel autre projet provenant de la part d'un citoyen ou d'une municipalité est si souvent rejeté.

8.-Et maintenant, l'aspect social; là, ce n'est vraiment pas facile. Voir nos communautés se séparer en deux clans, se chamailler, se diviser, tout ça même au sein des familles, en venir aussi à se haïr, et ce dans de petites paroisses comme Kinnears-Mills et St. Jean de Brébeuf où un climat paisible et agréable régnait avant que ce projet ne se profile à l'horizon. Dans ces campagnes, le bon voisinage est essentiel, pourtant il est maintenant bafoué et piétiné. On sent même chez certains une crainte de représailles de la part de ceux qui sont devenus des adversaires. Je crois bien que nous sommes rendus trop loin, il faut que ça cesse.

Pour ce qui en est de chercher à modifier ce projet pour le rendre acceptable, aucune option possible ne m'apparaît.

La seule solution réaliste, raisonnable, et envisageable, si toutefois le Québec a vraiment besoin de ce courant éolien trop dispendieux serait de: Déplacer ce projet, en entier et dans sa totalité, là où il ne nuirait à personne, car il est décidément beaucoup trop coûteux socialement et environnementalement pour être autorisé dans nos régions.